

## COMMISSION RESERVES

SAISON 2024/2025

### RELEVÉ DE DÉCISION

Membres de la commission : Mr Poirier (Directeur Crsu Versailles) – Mr Jérôme RABIN  
(membre de la CMR foot) - Mr Lissorgue (Arbitre universitaire référent)

---

#### Présentation des documents prouvant le statut d'étudiant

---

La commission déclare que le dossier fait l'objet d'une procédure d'instruction pour le motif suivant :

- La grande majorité des joueurs de l'équipe de l'ESME n'ont pas pu prouver leur statut d'étudiant au moment du match (circulaire chapitre 2.1 Vérification des licences)
- Un joueur n'a pas envoyé les documents prouvant son statut d'étudiant avant le lundi 17h00 suivant le match (circulaire chapitre 2.1 Vérification des licences)

La commission,

Après étude des pièces versées au dossier

. décide de déclarer l'équipe de l'ESME match perdu sur tapis vert

Appel non suspensif des sanctions.